

Genève, le 9 juillet 2019

Messieurs les Conseillers fédéraux Ignazio Cassis et Guy Parmelin aux
Département fédéral des affaires étrangères et
Département de l'Economie, de la Formation et de la Recherche
Effingerstrasse 27
3003 Bern

Concerne : Consultation Coopération internationale 2021-2024

Messieurs,

Par la présente, nous venons répondre aux questions qui se posent à la lecture du document qui traite de la Coopération internationale 2021-2024. En une phrase, nous rappelons que la CSSR existe depuis 1937 et qu'elle se solidarise avec les populations qui s'organisent contre l'injustice et pour un accès universel à la santé.

1. **Un montant trop faible alloué à la CI** : Sans raison explicitée, le montant de la CI prévu pour les années 2021-2024 est situé à 0.45% du Revenu National Brut (RNB), en réalité de 0.4% une fois ôtée l'assistance aux requérant-e-s d'asile durant leur première année en Suisse. Or, la décision des parlementaires et du Conseil fédéral était d'atteindre le 0.5%. Et nous rappelons que la Stratégie suisse pour le développement durable 2016-2019 adopte pleinement l'Agenda 2030, qui demande une implication de l'ordre de 0.7% du RNB par les Etats. Ce montant doit donc être augmenté.
2. **Les intérêts de la Suisse d'abord, alors qu'on parle de Coopération internationale** : Nous estimons que les objectifs proposés ne répondent plus à la définition de la Coopération internationale telle que définie jusqu'à présent, car la nouvelle politique du Conseil fédéral met explicitement en avant les intérêts de la Suisse, et non ceux des populations ayant besoin de notre aide, ce qui est contraire à tout principe de solidarité.

3. **La surprenante disparition des ODD** : Alors que la réduction de la pauvreté, l'accès à la santé et la perspective genre s'imposent dans tout discours qui veut parler de coopération internationale, ces domaines sont absents de la proposition du Conseil fédéral pour 2021-2024. Après avoir accepté les ODD, alors qu'ils sont reconnus aujourd'hui comme indispensables dans tout projet de développement, la nouvelle mouture n'en parle plus.
4. **Une focalisation sur les pays africains, oui mais...** : Si les pays africains nécessitent une aide humanitaire et au développement, on peut se demander : est-ce que c'est vraiment le développement qui motive la Suisse à s'intéresser à l'Afrique ? L'aide humanitaire et l'aide au développement ne peuvent pas être des instruments qui profitent à l'économie suisse ou à la rétention de l'émigration. Cette prise en compte de l'Afrique et d'autres régions du monde ne peut se faire au détriment de mesures déjà engagées ailleurs. Pour maintenir ce qui existe (problématique genre, région d'Amérique latine) tout en apportant une aide bienvenue à des pays nouveaux, nous réclamons l'utilisation totale du montant de 0.5% du Revenu National Brut et nous encourageons le Parlement à réagir pour réclamer les 0.7% qui sont préconisés par l'Agenda 2030.
5. **Contre l'objectif de réduction de la migration** : Le message concernant les nouvelles orientations de la Coopération internationale laisse explicitement entendre que celle-ci doit encourager la cessation de la migration, ce qui est contraire à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits humains de l'ONU. La Coopération internationale ne peut en aucune manière participer aux mesures qui seraient prises pour retenir les personnes dans leur pays, mesures qui auraient nécessairement un aspect coercitif.

Merci de votre attention et avec nos salutations distinguées.

Pour la Centrale Sanitaire Suisse Romande :



Viviane Luisier
Présidente



Aude Martenot
Secrétaire générale
(personne de contact)
a.martenot@css-romande.ch
022.329.59.37 / 078.740.47.26
15 rue des Savoises, 1205 Genève



Alicia Pary
Chargée de projets